

Conseil d'administration

du 31/05/2000

II-Questions budgétaires et financières

Budget Général Exercice 2000 : Décision Modificative n° 2

Section d'investissement : dépenses

Inscription, pour un montant de 22 000 frs, de crédits au chapitre 900, article 212 aménagement de jardin.

Diminution, pour un montant de 22 000 frs, des crédits inscrits au chapitre 900, article 214, mobilier matériel de bureau.

Le montant de la section d'investissement reste donc inchangé.